

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Aménagement

Urbanisme Durable

Dossier suivi par :
Françoise Guémot

☎ : 04.68.38.12.93

☎ : 04.68.38.12.79

✉ :

francoise.guemat@pyrenees
-orientales.gouv.fr

Perpignan, le - 9 DEC. 2016

Monsieur le Député,

Par délibération du 25 mai 2015, le conseil syndical a prescrit la révision du SCoT Littoral Sud afin d'intégrer au projet de territoire les communes de Bages, Elne et Ortaffa qui ont rejoint la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris.

Conformément aux dispositions des articles L.132-2 et R.132-1 du Code l'urbanisme, je vous communique ci-joints, les éléments constituant le « Porter À Connaissance » ainsi qu'un rappel des principes et exigences attachés au Schéma de Cohérence Territoriale et à sa révision.

Je souhaite à cette occasion vous remercier pour l'association de mes services (DDTM) dans le cadre des réflexions menées en atelier depuis le mois d'avril et vous confirmer leur disponibilité pour les étapes ultérieures. Ainsi, la mise en compatibilité du ScoT avec le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) étant un enjeu particulier sur votre territoire, au-delà du « Porter À Connaissance », je vous propose de procéder à une présentation plus détaillée de l'enjeu de compatibilité SCoT/PGRI lors d'un prochain comité syndical.

La population du territoire du SCoT s'accroît, ainsi le projet de révision du SCoT Littoral Sud doit permettre de définir le cadre d'un aménagement durable particulièrement économe en foncier agricole (développement non pavillonnaire et confortement des centres-villes).

Au-delà de l'intégration des évolutions réglementaires liées aux lois Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), Artisanat, Commerces et Petites Entreprises (ATCPE), GRENELLE I et II, qui modifient fortement le contenu des documents d'urbanisme, les enjeux de l'État sur ce territoire, exposés lors de la réunion de travail du 23 avril 2015, sont les suivants :

M. Pierre Aylagas
Député des Pyrénées-Orientales
Président de la communauté de communes des Albères-Côte-Vermeille-Illibéris
Président du Syndicat mixte du SCoT Littoral Sud

.../...

- **la révision du SCoT implique la révision du Chapitre Individualisé valant SMVM**, car la commune d'Ene, classée en « loi Littoral » doit être incluse dans son périmètre et les prescriptions liées à l'application de la loi Littoral (réaffirmée par l'instruction ministérielle du 07 décembre 2015) clarifiées;

- **Inciter à la mise en œuvre des principes d'un développement durable** au travers d'une consommation d'espace maîtrisée, d'approches urbaines, paysagères, patrimoniales et architecturales voire de démarches d'écoquartiers ;

- **Réexaminer les projections démographiques à l'échelle du territoire élargi du SCoT** pour tenir compte des évolutions récentes ;

- **Adapter l'offre en logements** à la capacité d'accueil (introduire des prescriptions particulières pour la période estivale) et à la ressource en eau ;

- **Encadrer l'aménagement commercial** au travers du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et renforcer les grands principes du DACOM dans le SCoT révisé ;

- **Prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** adopté le 20 novembre 2015 pour les trames verte et bleue et intégrer les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité sur les cartes du DOO pour les communes de Maureillas - Las Illas et Céret ;

- **Clarifier les prescriptions liées à la loi Montagne** notamment au regard des projets touristiques pour les communes concernées;

- **Identifier et proposer un traitement paysager de qualité des franges urbaines et rurales** pour garantir une protection durable des espaces agricoles et naturels et limiter la spéculation foncière;

- **Privilégier les mobilités douces**;

- **Confirmer l'aménagement numérique** comme un enjeu stratégique de fonctionnement et de développement du territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération très distinguée.

*Reste à votre disposition - Avec l'assurance
de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs*

LE PRÉFET

Philippe VIGNES